

# STAGES DE PLONGEE



## ANTIBES 2025

La F.L.A.S.S.A. propose deux semaines de stage :

### 1<sup>ère</sup> semaine allant du samedi, 19 juillet au samedi, 26 juillet 2025

- **Stage d'exploration faune et flore** pour tous les plongeurs brevetés et licenciés de la F.L.A.S.S.A.
- **Stage de formation** pour tous les plongeurs en formation **P3** brevetés et licenciés de la F.L.A.S.S.A. (épreuves d'examen P3 en eau libre) et pour tous les candidats **M1 & M2** (semaine d'entraînement et d'adaptation avant l'examen).

### 2<sup>ème</sup> semaine allant du samedi, 26 juillet au samedi, 2 août 2025

- **Semaine d'examen** pour les candidats au **M1 / LUXQF3** et **M2 / LUXQF4** inscrits aux formations d'Etat, session 2025

Le tarif du stage d'une semaine en pension complète comprend dix plongées en bateau et la fourniture d'une bouteille de 15L avec deux sorties DIN.

#### Pour le stage d'exploration et de formation P3/M1/M2 :

Plongeur « en exploration » : chambre double – 800,00 €, chambre individuelle – 940,00 €

Plongeur « en formation » P3-M1-M2 : chambre double – 900,00 €, chambre individuelle - 1.040,00 €

Accompagnateur « non-plongeur » : chambre double 360,00 €, chambre individuelle : 500,00 €

#### Pour le stage de monitorat M1/M2 :

Candidats M1/M2 : chambre double – 900,00 €, chambre individuelle - 1.040,00 €

Accompagnateur « non-plongeur » : chambre double 360,00 €, chambre individuelle : 500,00 €

#### Pour des raisons d'organisation, le dernier délai d'inscription est le 1er avril 2025

- Tout mineur d'âge doit être accompagné par une personne détenant l'autorité parentale.
  - L'inscription devra se faire par intermédiaire du code QR ci-joint (Smartphone) ou sur PC en suivant le lien : <https://forms.office.com/r/CJjcQaZhFz>
  - L'inscription au stage sera confirmée par courriel de la FLASSA accompagnée de la facture du stage. Le courriel du secrétariat avec la facture vous parviendra durant le mois d'avril 2025.
- Après paiement de cette dernière, l'inscription sera considérée comme définitive.
- En cas de désistement au stage après le 1er juin 2025, le montant payé ne pourra pas être remboursé.
  - En cas d'annulation du stage par la FLASSA, le montant payé sera remboursé intégralement.
  - Le voyage vers Antibes est à organiser individuellement par les participants et n'est pas inclus dans le prix du stage.



Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez contacter le secrétariat de la FLASSA au tél. 489664 (mardi de 10h00 - 14h00 jeudi de 12h30 - 16h30)